Envoyé en préfecture le 17/04/2019
Reçu en préfecture le 17/04/2019
Affiché le 17/04/2019
ID : 038-200040111-20190411-19_57-DE

Com. Communes Coeur de Chartreuse - 38 - ZONES INDUSTRIELLES ET ZONES ARTISANALES	BP 2019

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Le Président, Denis SEJOURNE,
A Entre-deux-Guiers, le 11/04/2019
Le Le Président, Denis SEJOURNE,

COMMUNAUTE de COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE R.F.

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ..ordinaire

A Entre-deux-Guiers, le 11/04/2019

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 33
VOTES : Pour : 29
Contre : 2
Abstention : 2

Date de convocation : 04/04/2019

Les membres du Conseil Communautaire,

Jean-Michel FERTIER	
Pierre BAFFERT	
Christel COLLOMB	
Denis SEJOURNE	
Jean-Paul CLARET	
Suzy REY	
Evelyne LABRUDE Pouvoir donné à Mr CLARET Jean-Paul	
Cédric VIAL	
Myriam CATTANEO	
Guillaume GRELIN	
Gilles PERIER-MUZET	
Elisabeth SAUVAGEON	
Bruno GUIOL Pouvoir donné à Mme SAUVAGEON Elisabeth	

Envoyé en préfecture le 17/04/2019
Reçu en préfecture le 17/04/2019
Affiché le 17/04/2019
ID : 038-200040111-20190411-19_57-DE

II - ANNEXES — II

ARRETE ET SIGNATURES — D2

Jean-Pierre ZURDO	
Nicole VERARD Pouvoir donné à Mr DAL'LIN Gérard	
Gérard DAL'LIN	
Pierre-Auguste FEUGIER	
François LE GOUIC	
Patrick FALCON	
Martine MACHON Pouvoir donné à Mr FALCON Patrick	
Gérard ARBOR Pouvoir donné à Mme BIENASSIS Brigitte	
Stéphane GUSMEROLI	
Dominique CABROL	
Jean-Louis MONIN	
Cédric MOREL	
Nathalie HENNER Pouvoir donné à Mr MOREL Cédric	
Christiane MOLLARET	
Christian ALLEGRET	
Bertrand PICHON-MARTIN	
Céline BOURSIER Pouvoir donné à Mr PICHON-MARTIN Bertrand	

Envoyé en préfecture le 17/04/2019
Reçu en préfecture le 17/04/2019
Affiché le 17/04/2019
ID : 038-200040111-20190411-19_57-DE

II - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Jean-Claude SARTER	
Alexandre DOGLIONI	
Jean-Paul PETIT	
Brigitte BIENASSIS	
Denis BLANQUET	
Olivier RICARD	

Certifié exécutoire par le Le Président, Denis SEJOURNE, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Entre-deux-Guiers, le .....